



REGLEMENT POUR LA COUPE DE DRESSAGE HENRI CHAMMARTIN

1. But et concept

La section de dressage de la FFSE a créé en 2014 une Coupe de Dressage Henri Chammartin, ci-après : Coupe DHC. Son but est de promouvoir le dressage en Romandie et plus spécialement dans le canton de Fribourg. Ces places sont publiées sur le site de la FFSE (www.ffse.ch).

Cette Coupe DHC a été organisée pendant 3 ans (2014-2016) et peut être reconduite d'année en année à partir de 2017. Elle se court sur des épreuves de catégorie Brevet, R / N, sur des programmes FB et L ou M.

Les épreuves peuvent avoir lieu sur des carrés 20/40 ou 20/60 en extérieur ou en manège.

2. Critères d'inscription à la Coupe DHC

2.1 Cavaliers :

Les critères mentionnés ci-après sont valables pour s'inscrire à la Coupe DHC et participer au classement (comptage des points à chaque manche, classement, remise des prix en fin de saison).

- Tout cavalier en possession du brevet, de la licence R ou N selon règlements de la FSSE, qui souhaite participer à la coupe DHC, doit s'annoncer chez Valérie Overney par écrit cocoval@bluewin.ch dès le début de l'année en cours. Les points sont comptés à partir du moment où son inscription a été validée. Il n'y a pas de comptage de points rétroactifs ; l'inscription est gratuite.
- Droit de participation à la Coupe DHC:
 1. Cavaliers domiciliés dans le canton de Fribourg
 2. Cavaliers domiciliés dans un canton romand et tessinois (y compris localités francophones du canton de Berne) et / ou affilié à une société membre de la FER

2.2 Chevaux et poneys :

Selon le règlement de la FSSE

3. Classement annuel

3.1 Barème

Sur les différentes places qualificatives de la Coupe DHC, indépendamment du classement propre de l'épreuve, des points sont distribués à la paire cavalier/cheval lors de chaque épreuve selon le barème suivant :

Partenaires :



Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	14	5	10	9	6
2	13	6	9	10	5
3	12	7	8	11 - 15	3
4	11	8	7		

- Deux départs par manifestation sont pris en compte ; en cas de nombre de départs plus élevés, seuls les deux meilleurs classements sont comptabilisés.
- Les cavaliers touchent les points de leur rang effectif de l'épreuve.
- Les cavaliers qui ne remplissent pas le droit de participation selon point 1. ou 2. peuvent participer aux épreuves mais ne seront pas pris en compte pour le classement général de la Coupe et leurs points ne seront pas rétrocédés aux suivants.
- Les classements intermédiaires et finaux de la Coupe DHC sont publiés après chaque concours sur le site de la FFSE (www.ffse.ch).

3.2 Prix pour les lauréats de la Coupe

Les prix sont distribués lors d'un souper réunissant les partenaires de la Coupe Chammartin à la fin de la saison.

Les 5 lauréats sont invités personnellement et les prix ne sont distribués qu'aux cavaliers présents, sauf excuse valable.

Prix du classement annuel de la Coupe DHC (en espèce ou en nature/dons de sponsors):

1 ^{er} rang :	500.-
2 ^e rang :	400.-
3 ^e rang :	300.-
4 ^e rang :	200.-
5 ^e rang :	100.-

En cas d'égalité de points, le cavalier ayant classé au plus grand nombre d'épreuves comptant pour la Coupe DHC sera privilégié. S'il y a toujours égalité, les prix seront partagés.

4. Mise en application

Ce règlement entre en vigueur le 01.01.2018.

Toute contestation concernant ce règlement sera tranchée par une commission ad hoc nommée par les organisateurs de la Coupe DHC.

Des adaptations de ce règlement peuvent être effectuées si nécessaire d'année en année.

Partenaires :

